

Soret (G.-Jean)

Associé étranger (1756-)

G.-Jean Soret qui n'a pas encore quarante ans en 1761 est né à Paris. Avocat au parlement de Paris et censeur royal, il est un écrivain moraliste qui se fait connaître très tôt de l'Académie française. En 1748, il remporte le prix d'éloquence sur le sujet : « Les hommes ne sentent point assez combien il leur seroit avantageux de concourir au bonheur les uns des autres ». En 1750, son discours traitant « Jusqu'à quel point le sage doit avoir égard aux jugemens des hommes » remporte l'accessit du prix d'éloquence. Il reçoit encore le prix d'éloquence en 1751 sur le thème « L'indulgence pour les défauts d'autrui » et celui de 1758 sur « Qu'il n'y a point de paix pour les méchants. *Non est pax impiis*. Isa. c. 57, v. 21 ». En même temps, il est lauréat des concours d'éloquence de l'académie de Montauban de 1750, « Il y aurait plus d'amitié parmi les hommes s'il y avait plus de vertu », et de 1751, « Combien les arts sont nécessaires à la société ».

En 1756, Soret publie sous l'anonymat un *Essai sur les Mœurs* qui porte sur l'éducation, les trois états principaux de la vie civile, la littérature et les gens de lettres, la société, les femmes, l'amitié, les dignités, la fortune, le luxe et la religion. Dans sa correspondance littéraire (1^{er} mars 1758), Grimm est sévère : « Je ne sais quel est le nouveau La Bruyère qui nous a fait présent d'un Essai sur les mœurs. On ne peut rien voir de plus plat, de plus trivial et de plus ridicule (...). Cet essai est rempli de portraits qui doivent faire mourir de rire ou d'ennui ».

Soret ayant adressé un exemplaire de l'ouvrage à la Société royale des sciences et belles-lettres de Nancy, Solignac lui répond de Lunéville, le 1^{er} mars 1756, que le roi Stanislas veut le faire entrer à son académie. Le 26 mars, « M. Soret, avocat au parlement de Paris, à qui le roi avoit déjà donné son agrément pour une place d'associé étranger dans l'académie, y a été reçu en cette même qualité à la pluralité des suffrages ». Son discours de réception est lu à la séance publique du 8 mai 1756. Il traite de l'importance des lettres, de l'obligation des princes de les protéger et de les cultiver eux-mêmes et se termine par un hommage au roi Stanislas : « Heureuse la nation dont le Prince consacre les sciences à la religion, cet unique objet essentiel pour lequel tout existe ! Heureuse la nation quand pour obtenir la faveur du Monarque il ne suffit pas d'être homme de lettres, il faut encore être homme de bien ! ». La compagnie observe que ce discours se place dans le cadre des protestations soulevées contre la théorie du *Discours* de Rousseau et porte sur « Le rôle civilisateur des belles-lettres et sur le mécénat des Rois ». Le 30 juin 1756, Soret qui se dit « idolâtre du Roi Stanislas » envoie des vers pour demander un portrait du roi.

Soret collabore à divers bulletins scientifiques, littéraires et artistiques notamment, de février à décembre 1759, à *La Feuille nécessaire*, journal « contenant divers détails sur les sciences, les lettres et les arts ». Mais surtout, s'opposant aux philosophes, il collabore de 1757 à 1761, avec Jean-Nicolas-Hubert Hayer, religieux récollet, à *La Religion vengée ou réfutation des auteurs impies*. En 1758, il publie, sous la forme d'une lettre à Élie-Catherine Fréron, une discussion de l'ouvrage du Père Hayer intitulé *La Spiritualité et l'immortalité de l'âme*. *La Religion vengée* lui vaut la reconnaissance du clergé de France qui, lors de son assemblée générale du 5 décembre 1782, lui accorde une pension annuelle sur le clergé de 600 livres au titre des « gens de Lettres recommandables par l'usage qu'ils ont fait de leurs talents ». L'auteur des *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la république des lettres en France* note, le 15 janvier 1783, que « le clergé sent plus que jamais la nécessité de venir au secours de la religion ébranlée de ce siècle... » et que pour sa participation à la *Religion vengée*, il [Soret] est compté par l'Assemblée du clergé au nombre des auteurs qui se sont distingués dans « la lice chrétienne » et qui reçoivent, à ce titre, une pension ».

En 1784, paraissent les *Œuvres de M. Soret*, dédiées au comte de Vergennes, deux volumes qui sont une nouvelle édition « considérablement augmentée » de son *Essai sur les mœurs*. Six autres volumes étaient prévus pour être publiés l'année suivante mais ils ne le furent pas. Soret était-il décédé ? [Alain Petiot. Janvier 2026]



G. J. Soret

Gravure de Charles-Étienne Gaucher (1740-1804)
D'après un portrait de M^{me} de Vaupré

Archives de l'Académie de Stanislas, procès-verbaux manuscrits, vol. II, f^o 264, 270-281, 289-290 ; *Correspondance de Grimm*, t. 3^e, Paris, Garnier frères, 1878, p. 188 ; Abbé JOANNET, *Lettres sur les ouvrages et œuvres de piété, dédiées à la Reine*, année 1756, t. 2^d, Paris, p.252-265 ; Robert GRANDEROUTE, François MOUREAU, « Soret », *Dictionnaire des journalistes (1600-1789)*, publication électronique ; E. PANIGOT, « Notices biographiques et bibliographiques des membres de l'Académie de Stanislas de 1750 à 1880 » (Mars 1883), Nancy, bibliothèque Stanislas, ms 960-962 (702), t. 1, f^o 95 ; Louis PETIT DE BACHAUMONT, *Mémoires secrets pour servir à l'histoire de la république des lettres en France*, t. 22^e, Londres, 1783, p. 37.

Œuvres de G.-Jean Soret

- *Ode sur le mariage de Mgr le Dauphin*, Paris, C.-F. Simon fils, 1747.
- *Discours qui a remporté le prix d'éloquence par le jugement de l'Académie française, en l'année 1748, avec plusieurs pièces de poésie*, Paris, C. Hérisant, 1749.
- *Discours qui a eu l'accessit du prix d'éloquence proposé par l'Académie française en l'année 1750*, Paris, G.-F. Quillau, 1750.
- *Discours qui a remporté le prix d'éloquence proposé par l'Académie des Belles-lettres de Montauban en l'année 1750*, Paris, G.-F. Quillau, 1750.
- *Discours qui a remporté le prix d'éloquence proposé par l'Académie française en l'année 1751*, Paris, Brunet.
- *Couplet sur la convalescence de Mgr le Dauphin*, Paris, 1752.
- *Vers sur la naissance de Monseigneur le duc d'Aquitaine, présentés à Mgr le Dauphin*, [S.l.], [s.n.], 1753.
- *Lettre à une jeune dame sur l'inoculation de la petite vérole*, s.l.n.n., 1756.

- *Lettre de M. Soret, avocat au Parlement, de l'Académie de Nancy, à M. F** des Académies de...*, Paris, 1758.
- *Pièces qui ont remporté les prix de l'Académie française en l'année M. DCC. LVIII*, Paris, Bernard Brunet, 1758.
- *L'Inoculation du bon sens*, Londres, 1761.
- *Odes à la Philosophie*, Paris, A. Simon, 1762.
- *Vers sur la libéralité de Monseigneur le Dauphin envers les personnes blessées au feu de la ville*, 1770
- *Éloge de Louis Dauphin de France, père du Roi*, 1779
- *Œuvres de M. Soret*, Paris, Vve Duchesne, 1784.